

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

**1 - Identification de la substance / préparation et de la Société**

Désignation commerciale : Paillettes de savon huile bio

CODE : DO017

Utilisation : Base savon – Produit de nettoyage.

**Distributeur :**

Nom / Raison Sociale: **Ecodis**  
Adresse: ZA Kerboulard  
56250 St Nolff FRANCE

Téléphone: 02.97.48.40.59  
Télécopie: 02.97.45.50.14

N° d'appel d'urgence:  
CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES  
ORFILA

Téléphone: 02.99.59.22.22  
Télécopie: 01.45.42.59.59

**2 - Identification des dangers**

Classification du mélange : Non classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (EC) 1272/2008

Dangers principaux : Aucun danger connu dans les conditions d'utilisation normale.

Étiquetage : Pas de pictogramme de danger.

**3 - Composition / informations sur les composants**

3.1 Concentration

<i>Nom de la substance</i>	<i>Concentration</i>
<b>Sels de sodium d'acides gras C6-C22</b> N° CAS : 61790-79-2 & 61789-31-9 / 263-162-3 & 263-050-4 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	$\geq 78 \%$
<b>Eau</b> N° CAS : 7732-18-5 / No. CE : 231-791-2 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	$\leq 14 \%$
<b>Glycerol</b> N° CAS : 56-81-5 / No. CE : 200-289-5 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	$7 < X < 10 \%$
<b>Chlorure de sodium</b> N° CAS : 7647-14-5 / No. CE : 231-598-3 Numéro d'enregistrement Reach : Sel Alimentaire	$0,3 < X < 0,9 \%$
<b>Tetrasodium Glutamate Diacetate</b> N° CAS : 51981-21-6 / No. CE : 257-573-7 Numéro d'enregistrement Reach : 01-2119493601-38	$0,08 < X < 0,12 \%$

3.2 Composants dangereux – Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008, comme amendée

Pas de substance concernée

3.3 Composants dangereux soumis à restriction selon le règlement 1223/2009/CE

Aucun

3.4 Composants dangereux – Directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/CE, comme amendée

Pas de substance concernée

#### **4 - Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : Sans objet.
- Contact avec la peau : Sans objet, compositions destinées à être en contact avec la peau, dans son application cosmétique.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Aucun
- Contact avec la peau : Aucun
- Contact avec les yeux : Gêne oculaire, picotements plus ou moins intenses
- Ingestion : Risque de nausée et de vomissements

---

#### **5 - Mesures de lutte contre l'incendie**

- Classe d'inflammabilité : Produit non inflammable – non combustible
- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction aux conditions locales et à l'environnement voisin.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun
- Précautions / Equipements spéciaux : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Dangers particuliers / Risques :  
Spéciaux : Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de feu

---

#### **6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- Précautions individuelles : /

- Précautions pour l'environnement :  
Ne pas décharger dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans les eaux de surface.  
En cas de déversement massif dans les cours d'eau, lacs, égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
  - Méthodes de nettoyage :  
Endiguer, ramasser, éviter que le produit n'arrive dans les égouts, conserver dans le conditionnement d'origine proprement étiqueté, conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

## **7- Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage**

- Manipulation : Pas de mesure particulière à prendre en compte dans la manipulation.
  - Stockage : Conserver dans le conditionnement d'origine fermé.
  - Emballage : Pas de restriction spécifique.
- 

## **8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composition destinée dans son application cosmétique à être en contact direct avec la peau. Substances majoritaires exemptes d'enregistrement REACH. Pas de valeurs limites d'exposition.

### 8.2 Mesures de protection individuelle

Aucune

### 8.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sans objet

---

## **9- Propriétés physico-chimiques :**

### 9.1 Informations générales

- Aspect : Solide
- Couleur : Jaune
- Odeur : « savon »

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH (10% dans l'eau) :  $9,0 < X < 11,0$
- Point de fusion :  $> 60^{\circ}\text{C}$
- Point éclair : Produit non inflammable
- Taux d'évaporation : Pas de données
- Inflammabilité : Produit non inflammable
- Propriétés explosives : Produit non explosif
- Pression de vapeur : Pas de données
- Densité de vapeur : Pas de données
- Solubilité : Soluble dans l'eau
- Viscosité : Produit solide
- Propriétés comburantes : Produit non comburant

## 10 - Stabilité et réactivité

- Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Réactivité : Pas de dangers identifiés.
- Possibilité de réactions :  
dangereuses Pas de dangers identifiés.
- Conditions à éviter : Pas de dangers identifiés.
- Matières incompatibles :
  - Acides entraînant la décomposition des sels de sodium d'acides gras en acides gras et en sel, entraînant la perte de fonctionnalité de la composition.
  - Sel de cation bivalent entraînant la substitution partielle ou totale du sel de sodium et entraînant la perte de fonctionnalité de la composition.

---

## 11 - Informations toxicologiques

- Toxicité : Non toxique
- Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non irritant
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Non corrosif
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet observé
- Mutagénicité : Pas d'effet mutagène démontré sur les substances soumises à enregistrement REACH
- Cancérogénicité : Pas d'effet cancérigène démontré sur les substances soumises à enregistrement REACH
- Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet observé
- Toxicité par administration répétée : Non applicable.
- 

---

## 12 - Informations écologiques

- Mobilité : Sans rapport.
- Persistance / Biodégradabilité : Facilement bio dégradable (> 90 % - 28 jours – OCDE 302B).
- Bio-accumulation : Non bio accumulable.
- Ecotoxicité : Sans rapport
- Évaluation PBT et vPvB :
  - Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
  - Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

---

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

- Méthode d'élimination : En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés :
  - Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
  - Nettoyer le récipient avec de l'eau.
  - En accord avec les réglementations locales et nationales.

## **14 - Informations relatives au transport**

Pas de restrictions particulières.

---

## **15 - Informations réglementaires**

- Lois ou réglementations applicables
    - Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
    - concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, comme modifiée,
    - Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
    - Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
    - Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste des valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
    - Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
    - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques – Aide-mémoire technique INRS
  
  - Evaluation de la sécurité chimique
    - Une évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance dans le cadre de son usage dans les produits cosmétiques.
- 

## **16 - Autres informations**

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.